

CONTRAT D'INSCRIPTION

Centre Antoine Vitez 2026-2027

Atelier :	Théâtre babies / enfants :	0 Mercredi 14h – 16h	0 Samedi 10h - 12h
	Théâtre ados :	0 Vendredi 18h30 – 21h	
	Théâtre adultes :	0 Lundi 19h – 22h	0 Mardi 19h – 22h
	Danse :	0 Mercredi 15h – 16h	0 Mercredi 16h – 17h
	Chant ados :	0 Lundi 17h – 18h	
	Chant adultes :	0 Lundi : 18h30 – 21h	

NOM et PRENOM :

Date de naissance :

GSM 1 :

Adresse :

E-Mail :

GSM 2 (parents si mineur) :

☐ INSCRIPTION

En tant que nouvel élève, j'acquiesce les assurances annuelles pour 2025 et 2026 pour un total de 10 € (année civile) et les frais d'inscription de 6 €, **soit un total de 16 €.**

☐ RE-INSCRIPTION

Je me réinscris et j'acquiesce l'assurance annuelle de 2027 de 10 €

REMISE SUR L'ABONNEMENT

☐ Retrouvailles-Journée portes ouvertes : -10%

☐ 2^{ème} inscrit même famille /2 cours : -10%

A déduire si déjà payé :

☐ Acompte de 50 €

☐ Cours d'essai 10 €

TARIFS : cocher la case

Théâtre :	Babies/enfants :	☐ 285 €	☐ 3 x 100 €	☐ 6 x 52 €
	Ados / adultes :	☐ 385 €	☐ 3 x 135 €	☐ 8 x 52 €
Chant :		☐ 385 €	☐ 3 x 135 €	☐ 8 x 52 €
Danse :	Enfants :	☐ 270 €	☐ 3 x 94 €	☐ 6 x 49 €

MODALITE DE PAIEMENT :

Les paiements échelonnés doivent être effectués **AVANT le 10 du mois**

Le numéro de compte du Centre Antoine Vitez ASBL : **BE15 1964 1756 3130**

Communication : Atelier choisi + NOM et Prénom du participant

Je m'engage à respecter le présent contrat ainsi que le règlement d'ordre intérieur et ses conditions (annexe)

Fait à Liège, le

Signature du preneur suivi de la mention « lu et approuvé » :

Signature parentale pour le mineur

Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Assurance

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

1. Toute personne en retard de paiement (assurance obligatoire et cotisation) se verra interdire l'accès aux locaux du CAV.
2. Tout absentéisme prolongé (3 absences consécutives) non justifié peut conduire à l'expulsion des cours sans remboursement.
3. Si pour une raison grave, vous vous retrouvez dans l'impossibilité de terminer l'année scolaire entamée, vous pouvez prendre un rendez-vous avec la Direction afin d'étudier la possibilité d'un éventuel remboursement.
4. Les abonnements sont contractés pour une durée de neuf/dix mois non compressible selon l'atelier concerné. (Septembre à juin).
5. **La présence de l'élève est obligatoire aux journées portes ouvertes du CAV (3^{ème} ou 4^{ème} week-end de Mai)**
6. **Le Centre Antoine Vitez est en droit d'utiliser l'image de l'élève pour sa promotion.**
7. Le CAV est fermé pendant les vacances scolaires et jours fériés.
8. Il est interdit de fumer dans tous nos locaux et dans la cafétéria.
9. Les locaux doivent être remis dans l'état dans lequel ils se trouvaient avant d'occuper les lieux. Les convecteurs au gaz de ville doivent être remis sur la veilleuse, les lumières doivent être éteintes et les fenêtres fermées.
10. Pas de chaussures sur les tapis des salles. Prévoir des chaussures de rechange pour les cours de danse, les chaussures utilisées à l'extérieur ne sont pas autorisées.
11. Tout dégât et dégradation du matériel et / ou des locaux sont à signaler immédiatement aux responsables (profs et secrétariat).
12. Il est interdit de boire ou de manger dans nos locaux, sauf dans la cafétéria. Par conséquent, il est interdit d'amener des consommations personnelles dans les bâtiments, sauf accord préalable du responsable.
13. L'accès aux locaux est strictement interdit sans la surveillance d'un responsable ou d'un professeur.
14. Respectez les plantes intérieures et extérieures.
15. Fermer les portes avant chaque départ.
16. Respecter le travail de chacun dans le calme et la propreté.
17. Il est formellement interdit d'amener des armes, même blanches.
18. L'usage des stupéfiants est formellement interdit.
19. Le centre Antoine Vitez se veut un lieu convivial et agréable, toute personne qui, par sa conduite, nuit à cet état d'esprit se verra exclure du centre sans avertissement ni aucun remboursement.
20. Le secrétariat est accessible tous les jours :
Tel : 04/254 21 12

BAR :

1. L'accès au comptoir est interdit sans l'autorisation d'un responsable.
2. Toutes consommations au bar doivent être acquittées immédiatement. Le crédit n'est pas autorisé.

***Conditions générales de paiement :**

Toutes nos factures sont payables au comptant. Toute facture non contestée endéans les 8 jours par envoi recommandé sera considérée comme acceptée par le client. En cas de non-paiement, un intérêt de 15% l'an et une indemnité forfaitaire conventionnelle et irréductible de 20% avec un minimum de 50% deviennent exigible de plein droit et ce sans mise en demeure. Outre ces frais et intérêts, le montant de nos factures pourra être majoré de 7.50€ par courrier envoyé, et par déplacement d'une personne, d'une somme de 17€. Pour toutes contestations, seuls les tribunaux de Liège sont compétents.